

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉAVIS N°05/10.2014 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASIME

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis mentionné ci-dessus était composée de MM. Stéphane Demierre, Pascal Grutter, Mmes Françoise Perret-Jeanneret, Laurence Lambert et Aleksandra Capraro, absente des travaux.

La Commission s'est réunie trois fois dont une fois en présence de Mmes Isabelle Bonvin, Marlise Holzer, Sylvie Podio et M. Marc Johannot. Les commissaires remercient chaleureusement les représentants du Comité de l'ASIME et le directeur pour leur pleine collaboration et la qualité de leurs réponses.

PREAMBULE

Même si le préavis n'est pas volumineux et techniquement complexe, les commissaires s'étonnent d'avoir dû traiter d'un préavis pour lequel ils n'avaient pas été convoqués.

CONCLUSION

Les modifications des statuts sont la résultante de l'adoption du nouveau règlement du personnel. Le préavis est sur ce point suffisamment complet.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Vu les préavis du Comité de direction N°05/10.2014 - Modification des statuts de l'ASIME
- Vu le rapport de la Commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la modification des statuts
2. de requérir son approbation par le Conseil d'Etat
3. qu'il a été répondu ainsi au Comité de direction

Morges, le 24 novembre 2014.

Au nom de la Commission

Pascal Grütter,
Président-rapporteur